

Numéro de dossier : 1030203006	
Unité administrative responsable	Développement culturel et qualité du milieu de vie , Direction des parcs / des espaces verts / des sports et des loisirs , Direction des parcs et des espaces verts , Division de la planification et de l'aménagement
Objet	Donner un accord de principe pour fins de consultation à l'avant-projet de Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels et pour mandater à cet égard l'Office de consultation publique de Montréal, ainsi que pour accorder les ressources d'appoint requises à la réussite des projets qui sont associés à la Politique - Virements de crédits de 456 000 \$ pour l'année 2004 et 475 000 \$ pour l'année 2005



364QXversion 2.pdf

Responsable du dossier
Daniel HODDER

Conseiller en aménagement chef d'équipe

Martial Larose, chef de division, Planification et aménagement

Date de ficelage : 2004-03-04

Numéro de dossier : 1030203006

Avant-projet de
**Politique de protection
et de mise en valeur
des milieux naturels**



Montréal...
naturellement

Direction des parcs et des espaces verts
Service du développement culturel
et de la qualité du milieu de vie

Février 2004



Montréal...
naturellement

Un riche patrimoine naturel à protéger et à valoriser

La Ville de Montréal est particulièrement riche en paysages naturels et verdoyants. Les cours d'eau entourant l'île, les bois, les arbres bordant les rues, les parcs et les espaces verts sont quelques-uns des éléments qui composent le patrimoine vert et bleu de Montréal lui conférant son identité.

Ces éléments sont importants et méritent une attention particulière de la part de l'Administration municipale. À cet égard, la Ville de Montréal a entamé plusieurs démarches. Le Plan d'urbanisme, la Politique du patrimoine, la Politique de l'arbre, la Stratégie sur le développement durable, les projets de réseaux vert et bleu, actuellement en chantier à la Ville, toutes ces démarches visent notamment, à protéger et mettre en valeur les différentes composantes du patrimoine naturel montréalais.

L'élaboration de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* n'est en fait qu'une de ces démarches. Elle a été guidée par le souci de préserver et d'accroître la biodiversité sur l'île, afin d'améliorer la qualité des milieux de vie contribuant ainsi au pouvoir d'attraction de Montréal.

Les milieux naturels sont largement diversifiés et peuvent être composés d'une mosaïque d'espaces : champs, bois, friches, milieux hydriques (cours d'eau et lacs), milieux humides [marais, marécages] à l'intérieur comme à l'extérieur de parcs existants. Ces espaces assurent et maintiennent la diversité biologique animale et végétale. Ils se distinguent des autres espaces verts par leurs caractéristiques biologiques et physiques qui assurent la survie des organismes vivants et constituent des habitats pour la faune qui s'y nourrit et s'y reproduit. Ainsi, bien qu'un terrain gazonné avec de nombreux arbres soit considéré comme un espace vert, celui-ci ne constitue pas pour autant un milieu naturel.

Dans le cadre de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, la Ville intervient particulièrement sur les grands boisés de haute valeur écologique. Ces bois représentent des noyaux de diversité où l'on retrouve souvent certaines espèces rares. Ils constituent des habitats riches pour la faune, compte tenu de l'intégrité des trois strates végétales qui les composent : herbacée, arbustive et arborescente.





À la fin de 2003, les surfaces boisées représentaient moins de 1600 hectares à l'extérieur des parcs. La valeur immobilière de l'ensemble de ces bois équivaut toutefois à des centaines de millions de dollars ; leur protection intégrale occasionnerait des coûts prohibitifs pour la Ville compte tenu de ses ressources limitées. Face à cette situation, il y a urgence d'agir, mais d'agir autrement.

S'inspirant de la Stratégie québécoise sur les aires protégées, la présente politique vise à protéger 8 % du territoire montréalais.

Selon une évaluation du gouvernement du Québec, les aires protégées en milieu terrestre de Montréal équivalent à un peu plus de 3 % du territoire.

L'atteinte de cet objectif résultera de trois démarches.

1. L'établissement de projets de conservation dans des secteurs de grande valeur écologique d'une superficie de 15 hectares et plus.
La protection et la valorisation des milieux naturels de plus petites dimensions sont plutôt du ressort de la Politique de l'arbre ou encore de l'établissement de plans verts à l'échelle des arrondissements.
2. L'application de mesures de protection le long des rives des cours d'eau, dans les milieux humides et hydriques
3. L'établissement de zones de protection des milieux naturels dans les parcs de la Ville.

La présente politique vise à susciter les initiatives et les collaborations. C'est une approche innovatrice qui permettra d'établir une gestion concertée et intégrée des espaces naturels à haute valeur écologique.

Par l'adoption de la présente politique, Montréal entend agir en amont du développement et mettre en place une démarche permettant d'aborder les problématiques particulières des milieux naturels dans un esprit de collaboration.

Le succès de cette *Politique* dépend de la participation de tous les partenaires concernés et de la reconnaissance par tous les Montréalais (citoyens, promoteurs et autres) autant de la valeur économique et sociale des milieux naturels que de leur valeur écologique. Il s'agit de concilier les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques liés à la mise en valeur des milieux naturels.



LES OBJECTIFS POURSUIVIS

La *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* poursuit trois grands objectifs, à savoir :

OBJECTIF 1

Maximiser la biodiversité et augmenter la superficie des milieux naturels protégés à Montréal

La Ville de Montréal entend augmenter à 8 % les milieux naturels protégés sur son territoire, dont 6 % en milieu terrestre. La Ville cherche ainsi à créer ou à consolider des corridors naturels nécessaires au déplacement de la faune, à la dispersion de la flore et aux activités récréatives. Dans la mesure du possible, elle désire également pallier certaines carences en espaces naturels sur le territoire montréalais.

La viabilité des écosystèmes est conditionnée, avant tout, par leur superficie. C'est pourquoi la dimension des surfaces protégées, 15 hectares et plus, est déterminante dans le cadre de la présente politique. Les plus petits espaces boisés ne manquent pas d'intérêt, mais il est plus difficile d'y maintenir l'intégrité du milieu naturel.

OBJECTIF 2

Assurer la pérennité des milieux naturels dans les parcs et favoriser la consolidation et la viabilité des écosystèmes présents

Les parcs et espaces publics comprennent plusieurs milieux naturels pourvus d'une riche biodiversité. La présente politique vise à protéger ceux qui ont le plus de valeur.

Par ailleurs, la protection de ces espaces dépend souvent des territoires situés à l'extérieur de leur périmètre. La Ville entend agir sur les milieux et les habitats des espaces limitrophes pour assurer la pérennité des milieux naturels dans les parcs et conserver leur intégrité.

OBJECTIF 3

Favoriser une meilleure intégration des écosystèmes et des paysages naturels dans les milieux de vie

La *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* identifie les priorités de conservation et propose un cadre d'intervention et un processus d'aménagement concerté propices à la formulation de solutions novatrices et gagnantes où les milieux naturels et les milieux de vie sont mieux intégrés.

Ce cadre d'intervention permettra de développer de nouvelles approches, tant sur le plan du design urbain et de l'architecture que sur celui de la conception des infrastructures. Ces approches favoriseront la protection et la mise en valeur des milieux naturels lors de la réalisation de nouveaux projets de développement.

L'APPROCHE ET LES AXES D'INTERVENTION



La *Politique de protection et de mise en valeur du territoire* fait appel à plusieurs leviers d'intervention dont l'articulation repose sur une approche de concertation et sur la conjugaison des intérêts. Plutôt que d'être le seul maître d'œuvre, la Ville de Montréal propose un programme d'actions multilatérales faisant appel à plusieurs intervenants internes et externes. L'objectif est d'instaurer une démarche de négociation aboutissant à des consensus parmi les intervenants décisionnels et les autres partenaires.

La Ville a identifié 10 secteurs, appelés écoterritoires, où la protection et la valorisation ont été jugées prioritaires. Ce sont de larges territoires regroupant les aires protégées existantes (grands parcs, réserves naturelles, etc.) et les espaces naturels à protéger et à mettre en valeur. Ces ensembles permettront de créer une mosaïque de milieux naturels de grand intérêt écologique qui seront accessibles aux Montréalais. Ces écoterritoires sont illustrés sur la carte. Des fiches techniques décrivent brièvement chacun d'eux et précisent les objectifs de conservation et d'aménagement visés.

Un comité technique multidisciplinaire sera mis sur pied dans chaque écoterritoire. Celui-ci sera chargé d'examiner les problématiques de conservation et d'aménagement et proposera les solutions appropriées. L'ensemble des comités techniques sera chapeauté par un comité de gestion composé, entre autres, des membres du Comité exécutif, d'élus des arrondissements concernés ainsi que de représentants des services de la Ville.





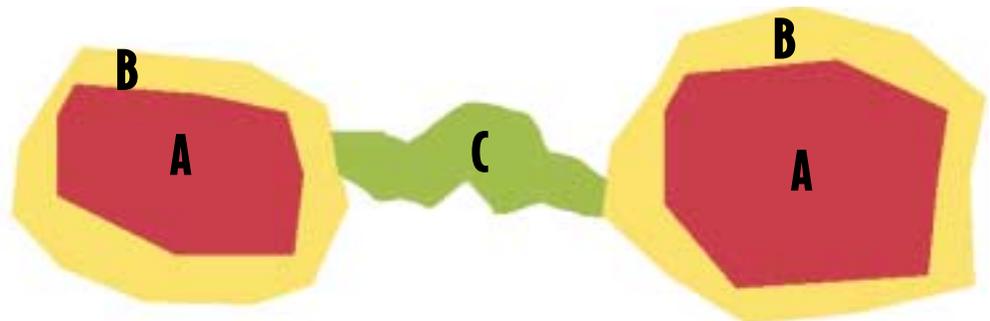
Six axes d'intervention

1. Une concertation relative à des écosystèmes viables

Dans chaque écoterritoire, la Ville entend établir une démarche de concertation menant à un projet de conservation d'écosystèmes viables et pour lesquels des objectifs spécifiques de protection et de mise en valeur doivent être précisés préalablement ou simultanément à l'élaboration d'un projet urbain (projet résidentiel, prolongement d'un lien routier, etc.).

La démarche s'appuie sur la notion d'*ensemble écologique* définie comme un milieu naturel composé de trois zones, une zone noyau, une zone tampon et un couloir écologique, autour duquel un projet d'aménagement pourra être élaboré. Ce modèle permet d'assurer une meilleure articulation des projets de développement urbain tout en protégeant la viabilité à long terme des écosystèmes de valeur.

-
- A) ZONE NOYAU** : foyer de biodiversité à protéger
 - B) ZONE TAMPON** : zone de protection de la zone noyau
 - C) COULOIR** : corridor reliant les zones noyaux entre elles



2. Un cadre réglementaire en appui à la protection des milieux naturels

La Plan d'urbanisme actuellement en préparation à la Ville intègre les mesures et normes de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables du gouvernement du Québec (MENQ) adoptée en 1996 ou celles en vigueur sur l'ensemble du territoire montréalais et précise les objectifs de conservation et d'aménagement des écoterritoires identifiés dans la présente politique.

Par ailleurs, les travaux des comités techniques sur les écoterritoires pourraient amener les arrondissements à préciser les outils d'encadrement (plan d'aménagement d'ensemble, plan d'implantation et d'intégration architecturale, etc.) qui leur sont nécessaires ainsi qu'à déterminer les objectifs et les critères d'évaluation des projets à inclure dans de tels règlements. En collaboration avec différentes instances gouvernementales, certains comités techniques pourraient éventuellement évaluer d'autres outils nécessaires à la protection et au maintien des écosystèmes (statut de conservation : arrondissement naturel, refuge migrateur, habitat faunique, etc.).



Dans le cadre de la présente politique, la Ville prévoit établir une vision d'ensemble de toutes ses rives, de tous ses milieux humides et hydriques afin d'en dégager les potentiels écologiques d'identifier les secteurs prioritaires de préservation, ainsi que les mesures de protection particulières à mettre en place. Cette vision constituera la base d'un nouveau cadre réglementaire élaboré en collaboration avec les arrondissements, la communauté métropolitaine de Montréal, le ministère de l'Environnement du Québec et Environnement Canada.



3. Une gestion écologique des milieux naturels dans les parcs

La Ville de Montréal préconise d'évaluer les milieux naturels situés dans les parcs et les espaces verts sur son territoire et d'inscrire les plus significatifs dans un registre des aires protégées. Ces aires feraient l'objet de mesures de protection dans le cadre d'un processus de gestion écologique semblable à celui implanté dans les parcs-nature.

La gestion écologique s'avère tout aussi indispensable pour maintenir la diversité biologique végétale et animale, pour restaurer les milieux détériorés à la suite de perturbations humaines et naturelles et pour prévenir une dégradation future. Elle permet à la fois de connaître et de suivre les écosystèmes, d'aménager, de développer et de mettre en place des activités pour les usagers.



4. Une stratégie foncière

La *Politique* inclut l'établissement d'une stratégie d'acquisition foncière qui repose sur une évaluation de plusieurs éléments : la priorisation des milieux naturels et l'évaluation des coûts et des bénéfices escomptés, incluant l'effet de levier sur la démarche globale de protection et de mise en valeur.

Par ailleurs, compte tenu de la valeur marchande des terrains à haute valeur écologique et des pressions exercées, la Ville croit nécessaire de créer un fonds de protection et de mise en valeur des milieux naturels en mettant à profit tous les leviers d'intervention existants. En plus de l'acquisition, la stratégie foncière comprend la donation et les ententes multipartites à frais partagés, incluant la participation des gouvernements fédéral et provincial.

Cette stratégie est aussi basée sur une approche concertée en matière d'utilisation des contributions exigées (argent ou terrains) des promoteurs pour fins de parcs lors de nouvelles opérations cadastrales et sur la constitution d'une banque de terrains à même les terrains gouvernementaux excédentaires.

5. Des programmes de soutien aux partenaires

La présente politique suppose l'élaboration de divers programmes de collaboration et de soutien aux partenaires désireux de s'associer à cette démarche de protection et de mise en valeur.

Ces programmes seront élaborés selon des critères et des modalités propres aux organismes de conservation et aux autres groupes ou organismes privés et publics concernés. Ils pourraient prendre diverses formes, notamment l'appui à l'élaboration de projets, la sensibilisation de la population et l'accréditation de projets immobiliers répondant aux objectifs de la *Politique*.



6. Une participation active des citoyens

La Ville met l'emphase sur la participation active des organismes concernés et de la population montréalaise.

À cet égard, des comités de suivi, regroupant des groupes environnementaux et des citoyens, pourraient être mis sur pied par les comités techniques. Enfin, la Ville mettra sur son site Internet l'information qui existe sur les milieux naturels de son territoire.

En conclusion

En proposant cette *Politique de protection et de mise en valeur du territoire*, Montréal affirme l'importance de ses espaces verts dans l'aménagement et le développement d'une ville où il fait bon vivre et qui demeure compétitive sur le plan économique. Rappelons toutefois, que ce projet ne représente qu'une partie des efforts municipaux pour protéger et mettre en valeur le patrimoine vert et bleu de Montréal.

Parce qu'il est urgent d'agir, la Ville soumet cet avant-projet à la consultation publique dès à présent. Elle souhaite ainsi susciter l'intérêt et la participation des Montréalais à cette démarche qui vise l'amélioration de leur milieu de vie.

La forêt de Senneville



Caractéristiques écologiques

Ce territoire, situé sur le périmètre de l'arboretum Morgan, se caractérise par la dominance de peuplements forestiers matures et par la présence de plusieurs milieux humides (marais et marécages arborescents) et de quelques ruisseaux. Ces espaces naturels abritent des espèces floristiques rares et contribuent à maintenir la plus grande forêt sur le territoire de Montréal (près de 300 hectares). On y dénombre des peuplements forestiers rares comme des hêtraies, des chênaies rouges et des prucheraies dont certains pourraient être désignés comme écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) par le ministère des Ressources naturelles. De par son envergure et sa diversité, cette forêt constitue l'habitat privilégié d'une grande variété d'espèces d'oiseaux forestiers dont les rapaces.

Objectifs de conservation et d'aménagement

- Préserver la biodiversité et l'intégrité des paysages de la forêt.
- Prévoir des liens fauniques entre le lac des Deux Montagnes, la forêt de Senneville, l'Écomusée et le parc agricole du Bois-de-la-Roche sans compromettre le caractère privé des propriétés en rive.
- Préserver les lacs au nord de l'Écomusée en raison de leur rareté sur le territoire et de leur potentiel d'habitats fauniques.



Le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme



Caractéristiques écologiques

Ce territoire comprend cinq ensembles de milieux naturels présentant une grande biodiversité : le bois Angell au sud de l'autoroute 40, le bois de Sainte-Anne-de-Bellevue à l'ouest de la rivière à l'Orme, les deux espaces forestiers matures situés aux deux extrémités du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme et les basses terres à l'embouchure de la rivière à l'Orme. Ces ensembles se caractérisent par des mosaïques végétales constituées de peuplements forestiers matures et jeunes, des friches, des marais, des marécages et des cours d'eau. Ils abritent plusieurs espèces floristiques rares et représentent des habitats potentiels pour notamment trois espèces animales à statut précaire : la buse à épaulettes, l'épervier de Cooper et la couleuvre brune. L'importance des espaces boisés matures et la présence de friches à proximité favorisent la présence de populations de rapaces. Ce territoire englobe l'ensemble de la rivière à l'Orme et ses principaux tributaires. Le couloir forestier en bordure de la rivière à l'Orme sert de lien stratégique pour la faune et la flore des trois parcs-nature (l'Anse-à-l'Orme, Bois-de-la-Roche et Cap-Saint-Jacques).

Le bois Angell renferme huit espèces de plantes rares et le quart de sa superficie, qui est dominée par des érablières sucrières à caryer cordiforme, a été désigné écosystème forestier exceptionnel (EFE) par le MRN. Le bois de Sainte-Anne-de-Bellevue comprend des peuplements forestiers rares représentés par une bétulaie jaune et des cédrières. Ces dernières constituent des habitats fauniques de grande valeur pour le cerf de Virginie et pour les rapaces.

Objectifs de conservation et d'aménagement

- Créer un corridor écologique viable d'une grande biodiversité autour de la seule rivière intérieure de l'île de Montréal.
- Créer un corridor récréatif de la gare Beaurepaire jusqu'au parc-nature du Cap-Saint-Jacques et au parc agricole du Bois-de-la-Roche.
- Maintenir le régime hydrique et la qualité de l'eau de la rivière à l'Orme.
- Consolider les limites des parcs-nature de l'Anse-à-l'Orme et du parc agricole du Bois-de-la-Roche par la conservation de milieux naturels de grand intérêt écologique sur leur périmètre.



Le corridor écoforestier de l'Île Bizard



Caractéristiques écologiques

Ce territoire se caractérise par des réseaux importants de milieux humides (marais et marécages) reliés par des cours d'eau et des peuplements forestiers terrestres matures. Ces espaces naturels abritent plusieurs plantes rares et constituent des habitats de grand intérêt pour l'herpétofaune et la sauvagine. Les milieux humides sont particulièrement abondants au sud-ouest de l'île dans le secteur de la pointe Théorêt et au nord du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard. La valeur écologique élevée du secteur de la pointe Théorêt a amené la Communauté urbaine de Montréal (CUM) à le retenir pour en faire éventuellement un parc-nature. Le secteur au nord du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard se caractérise par d'importants terrains en friche servant d'aire d'alimentation aux oiseaux de proie nichant dans le parc-nature. On retrouve également dans ce secteur des cédrières qui sont utilisées par le cerf de Virginie en hiver.

Le versant sud du parc-nature est dominé par une érablière sucrière à caryer de grande valeur qui compte sept espèces rares et protège le réseau de milieux humides du parc-nature. Ce bois est susceptible d'être utilisé par deux espèces de rapaces à statut précaire qui nichent dans le parc-nature : la buse à épaulettes et l'épervier de Cooper. L'érablière à érable noir, située au nord-ouest du parc-nature, est un peuplement très rare sur le territoire de Montréal et peu commun au Québec. Elle a été désignée écosystème forestier exceptionnel (EFE) par le MRN. On y dénombre sept espèces floristiques à statut précaire. La couleuvre brune (espèce à statut précaire) fréquente les terrains en friche à proximité de l'érablière à érable noir du côté du parc-nature.

Objectifs de conservation et d'aménagement

- Préserver des écosystèmes viables et diversifiés autour de milieux humides et de peuplements forestiers de très grande valeur écologique et situés dans des territoires en développement.
- Consolider les limites des parcs-nature du Cap-Saint-Jacques et du Bois-de-l'Île-Bizard par la conservation de certains milieux naturels d'intérêt écologique intrinsèque ou jouant un rôle déterminant en termes d'habitats fauniques.
- Créer un corridor écologique et récréatif entre la Pointe Théorêt (extension du parc-nature du Cap-Saint-Jacques), le lac des Deux Montagnes et le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard.
- Conserver une superficie importante de milieux naturels au nord du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard répondant aux exigences de la faune (notamment les rapaces et le cerf de Virginie).



Les rapides du Cheval Blanc



Caractéristiques écologiques

Le secteur des rapides du Cheval blanc se caractérise par des rives boisées, un littoral dominé par une prairie humide continue à phalaris roseau et une concentration de milieux humides correspondant surtout à de grandes érablières argentées (marécages arborescents) en lien avec la rivière des Prairies. Ces milieux constituent des habitats de reproduction de grande valeur pour les poissons, l'herpétofaune et la sauvagine. Ils servent également d'aires d'alimentation pour le grand héron et d'autres oiseaux de rivage. Ces milieux riverains et humides ainsi que les espaces terrestres (friches et bois) abritent plusieurs espèces floristiques rares. L'une de ces espèces, l'agrimoine pubescente, n'avait pas été observée au Québec depuis 50 ans.



Les érablières argentées de ce territoire sont les plus importantes de toutes celles situées en bordure de la rivière des Prairies.

Objectifs de conservation et d'aménagement

- Préserver un écosystème viable autour d'un site panoramique unique sur la rivière des Prairies offrant un potentiel en termes de parc régional.
- Préserver la grande biodiversité faunique et floristique du secteur tout en maximisant l'accessibilité aux rives.
- Maintenir un lien entre les zones de conservation et les trois parcs riverains (parc de l'île Roxboro, parc du Cheval blanc et parc des Arbres).



La coulée verte du ruisseau Bertrand



Caractéristiques écologiques

Ce territoire comprend l'ensemble des rives du ruisseau Bertrand entre l'amont du cours d'eau et le parc-nature du Bois-de-Liesse. La partie amont du ruisseau sillonne à travers un marécage et des marais dans le secteur du parc industriel de Dorval. Au sud de la tête du ruisseau, sur les terrains du Technoparc de Saint-Laurent, on trouve un espace naturel composé d'un petit étang bordé de marais et de marécages arbustifs et d'une hêtraie mature considérée comme un peuplement rare sur le territoire. Ces milieux hydriques (ruisseau et étang) et humides (marais et marécages) sont utilisés par les poissons (cyprinidés), la sauvagine (lors des migrations), l'herpétofaune, le castor et le rat musqué.

Au sud du parc-nature, on observe un espace boisé de grand intérêt écologique qui se compose de différents types de peuplements matures représentatifs de la région de Montréal (éablière sucrière à hêtre, éablière sucrière à caryer, éablière argentée) et d'un peuplement forestier très rare (éablière sucrière à érable noir). Ces peuplements abritent des espèces floristiques rares et sont susceptibles d'être utilisés par deux espèces de rapaces à statut précaire qui ont été observés dans le parc : l'épervier de Cooper et de la buse à épaulettes.

Objectifs de conservation et d'aménagement

- Contrôler la qualité et la quantité de l'eau du ruisseau Bertrand.
- Rediriger les eaux de drainage des terrains du Technoparc de l'arrondissement Saint-Laurent vers le ruisseau Bertrand.
- Réaliser des travaux d'aménagement et de mise en valeur de milieux naturels afin de recréer un écosystème autour d'un ruisseau entre les terrains de l'aéroport et le parc-nature du Bois-de-Liesse.
- Consolider les limites du parc-nature du Bois-de-Liesse en incluant les peuplements forestiers d'intérêt écologique au sud du parc.
- Prévoir un lien vert entre le lac Saint-Louis et le parc-nature du Bois-de-Liesse.



Les sommets et les flancs du mont Royal



Caractéristiques écologiques

Les sommets et les flancs du mont Royal possèdent une grande valeur paysagère et écologique. Les bois qui les composent sont majoritairement des peuplements matures et centenaires dominés par des chênaies rouges et des érablières sucrières à chêne rouge ou à caryer cordiforme. Les chênaies sont des peuplements forestiers rares à Montréal et sont concentrés sur le mont Royal. Ces bois ont préservé leur intégrité écologique et constituent des habitats de reproduction importants pour la faune ailée et abritent possiblement des plantes rares.

Objectifs de conservation et d'aménagement

- Réactualiser le plan de mise en valeur du mont Royal en y intégrant notamment les objectifs liés à la gestion écologique comme celle appliquée actuellement dans les parcs-nature.
- Préserver la valeur emblématique des sommets et des flancs verts de la montagne.
- Protéger les espaces forestiers constitués de trois strates végétales (herbacée, arbustive et arborescente) sur les sommets et les flancs en tant que lieux d'alimentation et de nidification pour une grande diversité d'oiseaux.
- Apporter une attention particulière à la préservation des peuplements forestiers exceptionnels sur le flanc nord de la montagne, rares vestiges de la forêt originelle du mont Royal.
- Maximiser les vues et les possibilités de contact avec la nature sur tout le pourtour de la montagne.
- Favoriser les liens verts entre les îlots naturels situés sur les trois sommets à l'intérieur comme à l'extérieur des parcs existants.
- Préserver le couloir boisé qui encadre la voie Camillien-Houde.

La coulée verte du ruisseau De Montigny



Caractéristiques écologiques

La coulée verte du ruisseau De Montigny est un paysage naturel unique à Montréal. Ce ruisseau coule directement sur le roc calcaire permettant la présence de nombreuses cascades et une chute spectaculaire. Ses rives sont dominées par des frênaies rouges matures et jeunes. Les quatre îles en face du ruisseau (Boutin, Rochon, Lapierre et Gagné) sont presque entièrement inondables lors de la crue printanière et constituent des habitats de reproduction pour les poissons, le rat musqué, l'herpétofaune et les canards, de même que des aires d'alimentation du grand héron. Des plantes rares y ont été inventoriées. Ces îles constituent un des rares endroits naturels peu perturbés dans la partie est de Montréal et offrent un potentiel élevé d'interprétation.



Objectifs de conservation et d'aménagement

- Préserver un écosystème viable autour de ce ruisseau exceptionnel situé dans un secteur de la ville fortement urbanisé et carencé en espaces naturels.
- Préserver la grande biodiversité des îles Boutin, Rochon, Lapierre et Gagné en permettant des activités récréatives compatibles avec la protection des milieux naturels.
- Assurer un volume d'eau adéquat et de qualité au ruisseau De Montigny.
- Créer un parc linéaire qui permet de mettre en réseau un territoire s'étendant de la rivière des Prairies jusqu'au lac de rétention Anjou.



La trame verte de l'Est



Caractéristiques écologiques

Ce territoire comprend les peuplements forestiers matures le long de l'autoroute 40 (jouant un rôle d'écran visuel) et ceux dans le secteur du Bois-de-la-Réparation qui ne sont pas compris dans les limites du parc-nature de Pointe-aux-Prairies. Ces espaces boisés constituent des refuges pour plusieurs plantes rares dont l'orme liège. Le Bois-de-la-Réparation est actuellement à l'étude pour être désigné un écosystème forestier exceptionnel (EFE).

Ce territoire englobe également les parties amont et centrale du ruisseau Pinel qui se caractérisent par des marais et de jeunes bois, de même que les milieux humides et les bois situés au sud du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies (en amont de la Coulée Grou et du grand secteur boisé du parc-nature situé entre le chemin de fer et l'autoroute 40). Ces espaces naturels sont propices pour l'herpétofaune et la faune ailée. Le cerf de Virginie utilise les milieux humides et les champs au sud du grand secteur boisé du parc-nature. La population de cerfs dans ce secteur est estimée à une quinzaine d'individus.

L'île Bonfoin, située à l'extrémité est de l'île de Montréal, fait aussi partie de ce territoire. Cette île dominée par des prairies herbacées et son marais, au centre, représente un habitat de reproduction pour les poissons et la sauvagine. Son littoral abrite des plantes rares.

Objectifs de conservation et d'aménagement

- Suppléer à la carence d'espaces naturels dans l'est de l'île de Montréal.
- Préserver la biodiversité en protégeant les quelques milieux naturels d'intérêt écologique qui restent.
- Maximiser la connexion et l'accessibilité des espaces naturels pour la population et la faune.
- Consolider les limites du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies.
- Assurer une alimentation d'eau adéquate au ruisseau Pinel, à la Coulée Grou et aux marais de tête ainsi qu'une eau de qualité.
- Conserver les bois le long de l'autoroute 40 comme protection antibruit et comme élément de qualité visuelle d'un milieu fortement industrialisé, qui constitue une porte d'entrée de Montréal.



Les rapides de Lachine



Caractéristiques écologiques

Le secteur des rapides de Lachine correspond à un site naturel unique à l'échelle du Québec. Il sert de site de reproduction pour un très grand nombre d'espèces de poissons (frayères en eaux calmes et en eaux vives) et d'espèces d'oiseaux aquatiques (sternes, canards et hérons). Les îles au centre des rapides sont des refuges pour plusieurs plantes menacées et vulnérables et constituent des sites de nidification pour les canards et les hérons. L'île aux hérons abrite une héronnière mixte utilisée par le bihoreau gris, le grand héron et la grande aigrette. Cette héronnière renferme la plus grande population nicheuse de bihoreau gris au Québec. Les rapides de Lachine constituent l'une des plus importantes aires libres de glace du sud du Québec. Elles sont fréquentées par plus de 2 000 canards chaque année.

Le bois Saint-Paul à l'île des Sœurs constitue un refuge pour plusieurs plantes menacées et vulnérables. Il est fréquenté par une grande variété d'espèces d'oiseaux dont les oiseaux de proie. Ce bois humide et le lac des Battures sont d'importants lieux de reproduction pour l'herpétofaune.

Objectifs de conservation et d'aménagement

- Conserver l'intégrité des écosystèmes.
- Préserver le patrimoine culturel.
- Mettre en valeur le potentiel récréo-touristique.

La falaise Saint-Jacques



Caractéristiques écologiques

Avec le mont Royal, la falaise Saint-Jacques est un site paysager naturel marquant sur l'île de Montréal. Elle est dominée par des peupleraies qui assurent la stabilité des sols. Sa position géographique (située entre le mont Royal et les rapides de Lachine) et sa superficie de plus de 20 hectares en font un lieu stratégique important pour la faune ailée lors des migrations.

Objectifs de conservation et d'aménagement

- Élaborer un plan de protection et de mise en valeur de cet espace en concertation avec les arrondissements concernés.
- Déterminer les interventions nécessaires au problème d'érosion de la falaise.